

souçon sur l'intégrité de leur doctrine, mais encore qu'ils sauront être disposés à suivre désormais, soit dans l'exposition de la vérité catholique, soit dans la réfutation des erreurs, les normes et les règles que le Siège apostolique a prescrites de nos jours ou pourra prescrire à l'avenir.

III. (Censure des livres écrits par les religieux.)

IV. Quelques religieux se proposent en écrivant d'expliquer, de développer et d'apprécier certaines idées, certains systèmes reçus de nos jours, et dont les tenants semblent approcher des confins de la vérité catholique, et même se croient capables de mieux mettre en lumière et d'interpréter plus justement cette vérité que ne l'a fait la sagesse des anciens.

Nous voulons que ces religieux sachent que les idées de ce genre sont pleines de péril parce que les esprits légers et vides, naturellement amoureux de nouveautés, s'y laissent prendre facilement et sont ainsi détournés de la foi et de leur salut éternel. Aussi que les fils de saint Dominique, qui sont en même temps les disciples du Docteur angélique, aient pour règle immuable de combattre ouvertement et courageusement pour la foi catholique, et, tout en ayant des égards bienveillants pour les personnes, de démasquer les erreurs qui se couvrent du voile spécieux du vrai.

V. (Les grades académiques.)

VI. C'est avec un grand plaisir que Nous apprenons fréquemment que les membres de l'Ordre des Frères Prêcheurs s'adonnent instamment au ministère de la parole, qui est un des principaux que leur assigne leur règle. Mais Nous les exhortons fortement à se charger de cette fonction sainte et à la remplir avec humilité, prêchant *Jésus-Christ et Jésus crucifié*, car, s'ils ne le faisaient pas, ou même s'ils préféreraient s'acquérir la vaine gloire et la faveur des hommes, ils seraient